

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00179

Numéro SIREN : 824 880 645

Nom ou dénomination : A.O.L

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 10923

AOL SAS - EDEN FOOD

11 rue d'Erstein

67300 SCHILTIGHEIM

SIRET : 824 880 645 000 18

SAS au capital de 1000 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021****Troisième résolution**

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :

Report à nouveau débiteur	:	-30420
Résultat de l'exercice	p:	20366
TOTAUX	:	-10054 Euros.

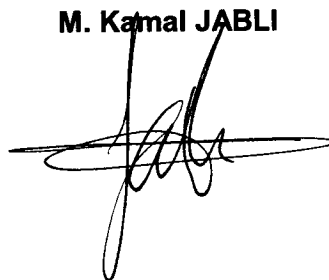
AFFECTATIONS :

Report à nouveau débiteur	:	-10054
TOTAUX	:	10054 Euros.

Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Cette résolution est adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire des associés, dans sa décision du 10 juin 2022.

Le Président
M. Kamal JABLI



Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		11 RUE D ERSTEIN		67300 SCHILTIGHEIM	
SIRET		8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				31 12 2021	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	100 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	141 172
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	263 823	BK	141 172
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BQ	
		En cours de production de services	BP	BR	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 526
		Autres créances (3)	BZ	CA	7 083
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	CG	60 217	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	68 826	CK	68 826
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	332 649	1A	141 172
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 000...)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	(30 420)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	20 366	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(9 054)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	128	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV	58 531
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	45 784	
	Dettes fiscales et sociales			DY	96 039	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	50	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
	TOTAL (IV)			EC	200 532	
TOTAL (V)			ED			
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	191 477		
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	200 532
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	128

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue	{	FD		FE		FF
	Services *		FG	679 835	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	679 835	FK		FL	679 835
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	10 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	14 465
	Autres produits (1) (11)					FQ	975
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	281 772
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	243 329
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12 758
	Salaires et traitements *					FY	120 064
	Charges sociales (10)					FZ	16 148
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements *		GA	6 475
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	24 728
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	616
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	616
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(616)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	24 112

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	204		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH	204	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(204)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	3 542	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	705 275		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	684 909		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	20 366		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières		HY			
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *		HP			
		{ - Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX			
	(6 ter) Dont	{ - amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC			
		{ - amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD			
	(9) Dont transfert de charges			A1	14 465		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	{	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatifs	A6	Obligatoires	A9
				dont cotisations facultatives Madelin	A7		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Cadre A		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Néant ☐ *	
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	100 000	KE		KF
	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN		KO
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions (dont composants M2)	KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS		KT		KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	156 051	KW		KX	2 965
	Matériel de transport *	KY	4 807	KZ		LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD	
Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ		
Avances et acomptes	LK		LL		LM		
TOTAL III	LN	160 858	LO		LP	2 965	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V	
	TOTAL IV	LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	260 858	ØH		ØJ	2 965
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
		1	2	3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	100 000	1X
	Terrains		IP		LX		LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	159 016	MN
		Matériel de transport	IV		MP	4 807	MQ
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT
Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW	
Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		
Avances et acomptes	NC		ND		NE		
TOTAL III	IY		NG	163 823	NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7	
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	
	TOTAL IV	I3		NJ		NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	
					263 823	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SAS AOL						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	1
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
		①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	132 182	QE	4 872	QF		QG	137 054
	Matériel de transport	QH	2 515	QI	1 602	QJ		QK	4 117
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	134 697	QV	6 475	QW		QX	141 172
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	134 697	ØP	6 475	ØQ		ØR	141 172
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐ *			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 526		1 526						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 085		1 085						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 628		1 628						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	710		710					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 660		3 660							
Charges constatées d'avance		VS									
TOTAUX		VT	8 609	VU	8 609	VV					
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)											
à 1 an maximum à l'origine		VG									
à plus d'1 an à l'origine		VH	128		128						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	45 784		45 784						
Personnel et comptes rattachés		8C	22 726		22 726						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 131		19 131						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 542		3 542						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 036		2 036						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	48 604		48 604						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	58 531		58 531						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	50		50						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	200 532	VZ	200 532						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	21 267								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 1		
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
								WA	20 366	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								Y7	3 542
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)					I8	
		- Imposées au taux de 0%					ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	204		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I	WR 24 112	
II. DÉDUCTIONS										
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
			- Imposées au taux de 0 %					WH		
			- Imposées au taux de 19 %					WP		
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		
			- Imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	) XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF	
		ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			) XG	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC				
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD				
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
								TOTAL II	XH	
III. RÉSULTAT FISCAL										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{		Bénéfice (I moins II)		XI	24 112		XJ	
				Déficit (II moins I)						
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			XL 496	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		23 616		XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2058A-SD

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

EBP Informatique 2022

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	496
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	496
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(63 465)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	33 045		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG	(30 420)						
TOTAL I		ØF	(30 420)	(N.B : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH	(30 420)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	56 786					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	12 045					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	174 498					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	243 329					
	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	4 832					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	7 926					
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD						YX	12 758					
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	68 116					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	49 315					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						ØB	111 929					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *	XP					ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AOL				Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus- value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11	
I - IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AOL		Néant ☐ *	
● Entreprises soumises à l'IS ● Entreprises soumises à l'IR		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ① Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ①			
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %	Imputations sur le résultat de l'exercice
①		②		③	
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				
				Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
				⑥	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		AOL					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4						
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)		6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)								
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③		④		⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AOL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021
Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
		YF	
- Dont apprentis		YG	
- Dont handicapés		RL	
Effectif affectés à l'activité artisanale			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	679 835	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	679 835	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	975	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	10 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	10 975	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	281 772	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	194 205	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OY		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OJ	475 978	
TOTAL 3			
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	214 832	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.	SA	214 832	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.			
vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	679 835	Effectifs au sens de la CVAE * EY 8
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/ /	
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

DGFiP N° 2059-F-SD 2022

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

1 1 (1) Néant ☐

N° de dépôt

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	N° SIRET	8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8
Dénomination de l'entreprise	AOL		
Adresse (voie)	11 RUE D ERSTEIN		
Code postal	6 7 3 0 0	Ville	SCHILTIGHEIM
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4
			100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie	Pays	
Code postal	Commune		

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie	Pays	
Code postal	Commune		

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie	Pays	
Code postal	Commune		

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie	Pays	
Code postal	Commune		

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	JABLI	Prénom(s)	RACHID
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance : Date	25/06/1980	N° Département	67000	Commune	STRASBOURG
Adresse : N°	10	Voie	QUAI DE TRAENHEIM	Pays	FR
Code postal	67200	Commune	STRASBOURG		

Titre (2)	M	Nom patronymique	JABLI	Prénom(s)	KAMAL
Nom marital		% de détention	50.00	Nb de parts ou actions	50
Naissance : Date	08/07/1982	N° Département	67000	Commune	STRASBOURG
Adresse : N°	5	Voie	A CHEMIN DU CUIVRE	Pays	FR
Code postal	67200	Commune	STRASBOURG		

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2022

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 1	N° SIRET	8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8
Dénomination de l'entreprise	AOL		
Adresse (voie)	11 RUE D ERSTEIN		
Code postal	6 7 3 0 0	Ville	SCHILTIGHEIM
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5			
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	N°	Voie	Pays
Code postal		Commune	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	N°	Voie	Pays
Code postal		Commune	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	N°	Voie	Pays
Code postal		Commune	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	N°	Voie	Pays
Code postal		Commune	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	N°	Voie	Pays
Code postal		Commune	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	N°	Voie	Pays
Code postal		Commune	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	N°	Voie	Pays
Code postal		Commune	
Forme juridique	Dénomination		% de détention
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse	N°	Voie	Pays
Code postal		Commune	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AOL SAS - EDEN FOOD
11 rue d'Erstein
67300 SCHILTIGHEIM
SIRET : 824 880 645 000 18
SAS au capital de 1000 €

RAPPORT DE GESTION DU GERANT **à l'Assemblée Générale ordinaire du 10 juin 2022**

Conformément aux statuts et à la loi, je dresse le compte rendu de l'activité de ma société au cours de l'exercice 2021 et pour délibérer sur l'approbation des comptes et sur l'affectation des résultats de cet exercice arrêté au 31 décembre 2021.

J'ai réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires hors taxes de 679835 euros.

La gestion de l'exercice 2021 s'est soldée par un bénéfice comptable de 20366 euros.

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :

Report à nouveau débiteur	:	-30420
Résultat de l'exercice	:	20366
TOTAUX	:	-10054 Euros.

AFFECTATIONS :

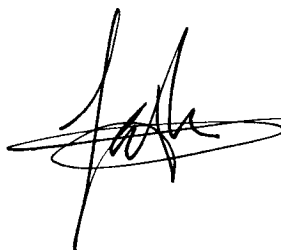
Report à nouveau débiteur	:	-10054
TOTAUX	:	10054 Euros.

Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Le chiffre d'affaires réalisé depuis le début de l'exercice me permet de penser que les résultats de cet exercice seront identiques.

Je vous prie de bien vouloir me donner quitus pour ma gestion au cours de l'exercice 2021 et d'adopter les résolutions qui vous seront soumises.

Le Président
M. Kamal JABLI



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

1 1 (1) Néant ☐

N° de dépôt

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1 N° SIRET 8 2 4 8 8 0 6 4 5 0 0 0 1 8

Dénomination de l'entreprise AOL

Adresse (voie) 11 RUE D ERSTEIN Ville SCHILTIGHEIM

Code postal 6 7 3 0 0

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie	Pays	
Code postal	Commune		

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie	Pays	
Code postal	Commune		

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie	Pays	
Code postal	Commune		

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse N°	Voie	Pays	
Code postal	Commune		

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M	Nom patronymique JABLI	Prénom(s) RACHID
Nom marital	% de détention 50.00	Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 25/06/1980	N° Département 67000	Commune STRASBOURG
Adresse : N° 10	Voie QUAI DE TRAENHEIM	Pays FR
Code postal 67200	Commune STRASBOURG	

Titre (2) M	Nom patronymique JABLI	Prénom(s) KAMAL
Nom marital	% de détention 50.00	Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 08/07/1982	N° Département 67000	Commune STRASBOURG
Adresse : N° 5	Voie A CHEMIN DU CUIVRE	Pays FR
Code postal 67200	Commune STRASBOURG	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AOL SAS - EDEN FOOD
11 rue d'Erstein
67300 SCHILTIGHEIM
SIRET : 824 880 645 000 18
SAS au capital de 1000 €

PROCES VERBAL **à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le dix juin à dix huit heures, les actionnaires de la société AOL, société à par actions simplifiée au capital de 1000€, se sont réunis au siège social, 11 rue d'Erstein à SCHILTIGHEIM (67300), en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts.

L'Assemblée est présidée par le Président, M. Kamal JABLI et M. Rachid JABLI, est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires.

Celle-ci relève que les actionnaires présents détiennent 100 parts sociales, sur un total de 100 parts, soit la totalité du capital social. L'Assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice 2021;
- approbation des comptes annuels et des rapports de l'exercice 2021;
- affectation du résultat de l'exercice susvisé;
- quitus au Président.

Le Président approuve les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Les actionnaires donnent acte à la Présidence de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées.

Deuxième résolution

Les actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuvent ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice arrêté au 31.12.2021, qui ont été présentés par le Président et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 20366 Euros.

Troisième résolution

Les associés décident d'affecter le résultat de la manière suivante :

ORIGINES :	
Report à nouveau débiteur	: -30420
Résultat de l'exercice	: 20366
TOTAUX	: -10054 Euros.

AFFECTATIONS :	
Report à nouveau débiteur	: -10054
TOTAUX	: 10054 Euros.

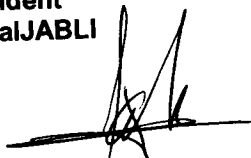
Les actionnaires rappellent, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Quatrième résolution

Les actionnaires donnent quitus entier et sans réserve au Président pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2021.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix sept heures. De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal, qui a été signé par les actionnaires.

Le Président
M. Kamal JABLI



Le Secrétaire
M. Rachid JABLI

